



**République de Côte d'Ivoire**  
« Union – Discipline – Travail »

-----  
**Ministère de l'hydraulique**  
-----

## **INDEMNISATION DES PERSONNES IMPACTÉES PAR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – TIASSALE**

Le Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU) invite les personnes affectées et recensées dans le cadre des travaux de la ville de Tiassalé à consulter les listes de noms affichées à la Préfecture et à la Mairie.

Les personnes recensées dans le cadre de ce projet et qui n'ont pas encore participé aux négociations individuelles sont invitées à prendre attache avec la Cellule de coordination du PREMU à compter de ce jour.

Pour toute information complémentaire, prière contacter :

**L'ONG APPLOND de Tiassalé :**  
M. TAGRO Lazare 07 63 28 66

**La Cellule de Coordination du PRICI :**  
22 40 90 90  
M. KOUASSI ZEPHIRIN: 07 92 17 22

**La mairie de Tiassalé:**  
23 57 52 16 / 23 57 52 77

**La Cellule de Coordination du PREMU**

NB/Vous trouverez ci-joint la liste des personnes concernées.

## LISTE DES PERSONNES INJOIGNABLES

N°	NOM et PRENOMS	PIECE D'IDENTITE
1	BEMA FANTA	113/2249/1008/PU-13
2	KOUAME YAO ELOI	C0059888042
3	KRE FULGENCE ARMAND	C0062180027
4	BOUAZO FRANC	
5	DIALLO OUSMANE	
6	N'DRI KOUAME ROGER	C00110242895
7	ALLICO KACOU JEAN	C0072626069

NB : Ces personnes recensées dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par les travaux à Tiassalé sont injoignables pour les négociations et paiement des indemnités.